

INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES TAKE OFF #4

**SOUTENIR LES PROJETS
D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS**





MUSE

MONTPELLIER UNIVERSITÉ D'EXCELLENCE

Appel à projets TAKE OFF #3

SOUTENIR LES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

CONTEXTE

Montpellier Université d'Excellence (MUSE) est une Initiative Science Innovation Territoires Economie (I-SITE) du Programme d'Investissement d'Avenir. Ce programme, porté par l'Université de Montpellier avec 15 partenaires, encourage la construction d'une université internationalement reconnue notamment pour son impact sur les grands enjeux sociétaux : NOURRIR, PROTÉGER, SOIGNER à l'interface des autres disciplines (chimie, sciences sociales, sciences formelles, sciences de l'ingénieur). Il couvre l'ensemble des champs académiques : recherche, formation, vie étudiante, international et partenariats avec le monde socio-économique.

MUSE entre dans une deuxième phase, après son évaluation favorable par le jury IDEX-ISITE, les programmes MUSE se poursuivent, et pour ce qui concerne le volet « formation », ils sont même dotés de moyens plus importants.

CALENDRIER

27
JAN 2020 Ouverture
de l'appel à projets

27
AVR 2020 Date limite de dépôt
des projets

16
MAI 2020 Annonce des résultats

MODALITÉS DE DÉPÔT

Les documents sont déposés sur la plateforme dédiée sur le site :

muse.umontpellier.fr

Rubrique Appel à projets > Innovations pédagogiques

OBJECTIF

Le cycle d'appel à projets TAKE OFF conserve pour objectif général d'accompagner et soutenir les stratégies de transformation pédagogique des cursus, des établissements et des composantes.

Le présent AAP, TAKE OFF #4, a pour objectif spécifique de **soutenir les projets d'équipement pédagogique** permettant d'accompagner les stratégies de transformation pédagogique des composantes et des établissements.

ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

Cette action accompagne l'acquisition d'équipements nécessaires à l'évolution pédagogique vers des changements de postures et de pratiques. Ces équipements ne peuvent pas être dissociés des approches pédagogiques, ils s'inscrivent en cohérence avec la stratégie pédagogique de l'UFR, école ou Institut dans le cadre de l'I-Site MUSE.

Une lettre d'accompagnement de la direction de l'UFR, école ou Institut devra valider l'engagement de la structure.

Les porteurs de projets prévoyant des équipements numériques doivent se rapprocher préalablement de leur DSIN.

MOYENS FINANCIERS

L'enveloppe allouée à cet appel à projets est de 1M€ pour des initiatives mises en œuvre pendant l'année universitaire 2020/2021.

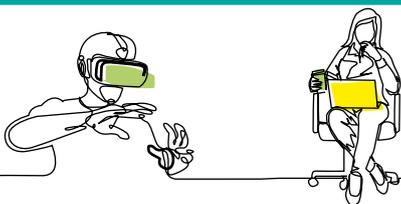
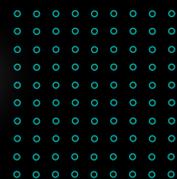
L'accompagnement budgétaire se situe à 80K€ maximum.

PUBLIC CONCERNÉ

Les équipes pédagogiques des UFR, Écoles et Instituts du périmètre MUSE.

L'attention de tous est attirée sur la nécessité de favoriser la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des appels à projets MUSE.





CRITÈRES DE SÉLECTION

Cet appel à projets soutient l'acquisition d'équipements propices au déploiement d'approches pédagogiques diversifiées. Il élargit le champ d'action exploré par [Take Off #1 et 2](#), en passant du soutien d'initiatives spécifiques à l'accompagnement des stratégies de transformation pédagogique. Par conséquent, il est impératif de démontrer comment le projet s'inscrit en cohérence avec la stratégie de MUSE, les axes de développement de la structure porteuse et éventuellement en complémentarité avec les initiatives déjà initiées. L'impact potentiel des équipements en regard du nombre d'étudiants directement concernés par le projet fera partie des critères de sélection.

SÉLECTION

Un panel d'experts, présidé par le Vice-président Formation Vie Universitaire de l'UM, évalue et sélectionne les meilleurs projets.

AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Dans le cadre des approches pédagogiques innovantes, l'équipe du Centre de Soutien aux Innovations Pédagogiques (CSIP) met ses espaces, ses compétences, ses réseaux et son expertise au service des formations soutenues par cet appel à projets.

MODALITÉS

Le projet doit être déposé dans le cadre d'une composante ou d'un établissement du périmètre MUSE.

UTILISATION ET DESTINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

L'enveloppe financière devra être consacrée à l'acquisition des équipements et autres dépenses (aménagements, petits matériels ou dépenses de fonctionnement) concourant directement à la réalisation du projet.

Les dépenses devront satisfaire aux critères d'éligibilité du « règlement de l'ANR relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets initiatives d'excellence du premier programme d'investissements d'avenir et de l'appel à projet IDEX/I-SITE du deuxième programme d'investissements d'avenir » de l'Agence Nationale de la Recherche. Le règlement financier applicable (version du 12/12/2019) est disponible sur [disponible sur le site de MUSE.](#)

I-SITE Montpellier Université d'Excellence - CSIP
Responsable : Brigitte Lundin

Université de Montpellier
163 rue Auguste Broussonnet - CC 07014
F34090 Montpellier Cedex
muse-takeoff@umontpellier.fr
muse.umontpellier.fr



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER



EN PARTENARIAT AVEC

